



**Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures vingt-cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni à l'espace culturel de Sauve au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 18 juin 2020

Date d'affichage : le 18 juin 2020

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 52

Votants : 52

Votants par procuration :

Absents excusés : 4

Absents : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme ALLEMAND Aube, MM.ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyril, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM. JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, Mme RUBIO Cendrine, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, GUERIN Bernard, FIORENZANO Johan, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine, MM. BARON Jérôme, SALA Michel, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mme MEUNIER Hélène, MM.MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, Mmes BARON Réjane, DRACS Marie-Andrée, GIBERGUES Laetitia, ROUX Florence, RIFKIN Sonia, M. PITOT Rubens, Mme BAGAGLI Marie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mmes AGNIEL Virginie, MASOT Alexandra, LAURENT Stéphanie, M.LENORT Joseph.

Procurations de :

Absents excusés : Mme PRATLONG Nicole, MM. SIPEIRE Jacky, ALARY Rémi, Mme SOUCHE Martine

Absents : TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. CATHALA Serge

Début de séance : 19h25

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-030-200034411-20200624-CCPC\_PU\_240



### Délibération n°047/2020 : Approbation du conseil communautaire du 10 juin 2020

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 juin 2020 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Fabien CRUVEILLER explique qu'à ce jour, aucune observation ne nous est parvenue

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,

### **ADOpte à l'unanimité**

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2020

### Délibération n°048/2020 : Vote du taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises exercice 2020

Fabien CRUVEILLER donne lecture des taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises.

Il propose de reconduire en 2020 les taux votés en 2019.

TAXE	TAUX 2019	TAUX PROPOSES EN 2020	BASES	PRODUIT 2020
TH	11,72 %	11,72 %	27 218 000	3 189 998
TFB	2,15 %	2,15 %	18 972 000	402 290
TFNB	6,91 %	6,91 %	971 900	65 999
CFE	27,11 %	27,11 %	2 662 000	721 668
<b>TOTAL</b>				<b>4 379 955</b>

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant les bases prévisionnelles et les produits attendus pour 2020 de la taxe d'habitation, de la taxe du foncier non bâti, de la taxe du foncier bâti, et de la cotisation foncière des entreprises,

Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- de fixer pour 2020 les taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti, du Foncier Non Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises comme suit :

TAXES	TAUX 2019
TH	11,72 %
TFB	2,15 %
TFNB	6,91 %
CFE	27,11 %

- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la présente décision.





### Délibération n°049/2020 : Vote du taux de la TEOM pour l'exercice 2020

Fabien CRUVEILLER propose en 2020 de majorer le taux voté en 2019 pour faire face à l'augmentation importante répercutée par le syndicat de traitement des déchets le SYMTOMA.

TAXE	TAUX 2019	TAUX PROPOSE EN 2020	BASES	PRODUIT 2020
TEOM	13,90 %	14,50 %	19 342 866	2 804 715

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant l'état 1259 TEOM portant notification des bases prévisionnelles de TEOM pour 2020,

Considérant le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2020 et les besoins de financement du service,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE 49 voix pour, 3 Abstentions Guy JAHANT, Michel SALA et Alexandra MASOT**

- de fixer le taux de la TEOM pour l'exercice 2020 comme suit :

TAXE	TAUX 2020
TEOM	14,50%

### Délibération n°050/2020 : Vote du produit attendu GEMAPI pour l'exercice 2020

Fabien CRUVEILLER propose en 2020 de majorer le produit voté en 2019 pour faire face aux augmentations répercutées par les syndicats l'EPTB Gardons et l'EPTB Vidourle.

TAXE	PRODUIT 2019	PRODUIT ATTENDU 2020
GEMAPI	161 730	341 005

Jacques DAUTHEVILLE indique que l'augmentation de l'EPTB Vidourle est à prendre en compte sur 2 ans. Cendrine RUBIO attend beaucoup de vigilance des nouveaux élus concernant les études sur les retenues collinaires qui étaient envisagées sur notre secteur.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant le produit attendu pour la taxe GEMAPI 2020,

Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- de fixer pour 2020 le produit de la taxe GEMAPI comme suit :

	PRODUIT ATTENDU 2020
GEMAPI	341 005





## Délibération n°051/2020 : Vote du budget principal exercice 2020

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget général 2020 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Fabien CRUVEILLER détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2019 et l'affectation des résultats 2020 du budget principal en date du 4 mars 2020,

Considérant Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Considérant que les budgets 2020 doivent être votés avant le 31 juillet 2020.

Considérant les produits attendus de la TH, du FNB, du FB, de la CFE et de la T.E.O.M., et de la GEMAPI,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	1 776 304.60	Unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 008 624.00	1 abstention, 51 voix pour
014	Atténuations de produits <i>(attributions compensation et FNGIR)</i>	2 826 772.94	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	369 152.17	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>(amortissements)</i>	386 569.14	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	3 213 102.94	Unanimité
66	Charges financières	170 698.86	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	222 231.05	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 973 455.70</b>	
<b>RECETTES</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 883 474.40	Unanimité
013	Atténuations de charges	49 385.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 646.81	Unanimité
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	608 910.00	Unanimité
73	Impôts et taxes	8 405 202.49	Unanimité
74	Dotations, subventions et participations	2 934 545.00	



75	Autres produits de gestion courante	60 550.00	Unanimité
77	Produits exceptionnels	7 742.00	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 973 455.70</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
<b>DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	451 623.80	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 646.81	Unanimité
041	Opérations patrimoniales	57 247.60	Unanimité
13	Subventions d'investissement	14 222.12	Unanimité
16	Emprunts et dette assimilées	223 394.18	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	200 916.00	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	3 772 339.00	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 743 389.51</b>	
<b>RECETTES</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement	369 152.17	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	386 569.14	Unanimité
041	Opérations patrimoniales	57 247.60	Unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>Dont excédent de fct capitalisé (1068) de 451 623.80 €</i>	1 078 102.48	Unanimité
13	Subventions d'investissement	1 152 318.12	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000.00	1 abstention, 51 voix pour
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 743 389.51</b>	

**ADOpte à l'unanimité le budget principal 2020,  
à l'exception du chapitre 012 de la section de fonctionnement et du chapitre 16 de la  
section d'investissement ADOpte à 51 voix pour et 1 ABSTENTION (Bernard GUERIN)**

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget principal par section adopté :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	13 973 455.70	13 973 455.70
<b>INVESTISSEMENT</b>	4 743 389.51	4 743 389.51
<b>TOTAL</b>	<b>18 716 845.21</b>	<b>18 716 845.21</b>





## **Délibération n°052/2020 : Vote du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal exercice 2020**

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol exercice 2020 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Fabien CRUVEILLER détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, R2342-1 à D2342-12,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant le résultat d'exécution du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal 2019 et l'affectation des résultats du budget de l'office de Tourisme Intercommunal 2020 en date du 4 mars 2020,

Considérant Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Considérant que les budgets 2020 doivent être votés avant le 31 juillet 2020.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **PROCEDE au vote par chapitre**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	107 815.50	Unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	210 174.00	Unanimité
014	Atténuations de produits	5 000.00	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	374 747.59	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 781.74	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	26 066.00	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	7 943.82	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>763 528.65</b>	
<b>RECETTES</b>			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	760.00	Unanimité
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 950.00	Unanimité
73	Impôts et taxes	27 000.00	Unanimité
74	Dotations, subventions et participations	712 463.65	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	6 355.00	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>763 528.65</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
<b>DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 945.76	

REÇU EN PRÉFECTURE  
Le 01/07/2020

Application agréée E-legalite.com



040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	760.00	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	640 798.00	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>730 504.76</b>	
<b>RECETTES</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement	374 747.59	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 781.74	Unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>Dont excédent de fct capitalisé (1068) de 43 796.66 €</i>	57 715.43	Unanimité
13	Subventions d'investissement	266 260.00	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>730 504.76</b>	

**ADOpte à l'unanimité le budget 2020 de l'Office de tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol**

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de l'office de tourisme intercommunal par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	763 528.65	763 528.65
INVESTISSEMENT	730 504.76	730 504.76
<b>TOTAL</b>	<b>1 494 033.41</b>	<b>1 494 033.41</b>

**Délibération n°053/2020 : Vote du budget du SPANC exercice 2020**

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget du SPANC 2020 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Fabien CRUVEILLER détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2, R2342-1 à D2342-12,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant le résultat d'exécution du budget du SPANC 2019 et l'affectation des résultats du budget du SPANC 2020 en date du 4 mars 2020,

Considérant Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Considérant que les budgets 2020 doivent être votés avant le 31 juillet 2020.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**PROCEDE au vote par chapitre**





SECTION D'EXPLOITATION			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	6 616.91	Unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 054.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 909.09	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	31 410.00	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	500.00	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>119 490.00</b>	
<b>RECETTES</b>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	85 290.00	Unanimité
74	Subventions d'exploitation	34 200.00	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>119 490.00</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 186.83	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	2 909.09	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>7 095.92</b>	
<b>RECETTES</b>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 909.09	Unanimité
10	<i>Excédent de fct capitalisé (1068)</i>	4 186.83	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>7 095.92</b>	

### ADOpte à l'unanimité le budget 2020 du SPANC

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget SPANC principal par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	119 490.00	119 490.00
INVESTISSEMENT	7 095.92	7 095.92
<b>TOTAL</b>	<b>126 585.92</b>	<b>126 585.92</b>







### **Délibération n°054/2020 : Vote du budget de la ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort exercice 2020**

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget primitif 2020 de la ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort, et propose ensuite que le budget soit voté par chapitre.

Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Il détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant le résultat d'exécution du budget de la ZAC des Batailles 2019 et l'affectation des résultats du budget du Budget de la ZAC des Batailles 2020 en date du 4 juin 2020,

Considérant Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Considérant que les budgets 2020 doivent être votés avant le 31 juillet 2020.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **PROCEDE au vote par chapitre**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	30 200.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 932.74	Unanimité
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	30 200.00	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>101 332.74</b>	
<b>RECETTES</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 020.24	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 200.00	Unanimité
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	30 200.00	Unanimité
77	Produits exceptionnels	37 912.50	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>101 332.74</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
<b>DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 732.74	Unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2020

Application agréée E-legalite.com



040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 200.00	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>40 932.74</b>	
<b>RECETTES</b>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 932.74	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>40 932.74</b>	

## ADOpte à l'unanimité le budget 2020 de la ZAC DES BATAILLES

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZAC des Batailles par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	101 332.74	101 332.74
INVESTISSEMENT	40 932.74	40 932.74
<b>TOTAL</b>	<b>142 265.48</b>	<b>142 265.48</b>

### Délibération n°055/2020 : Vote du budget de la ZA du Coutach à Liouc exercice 2020

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget primitif 2020 de la ZA du Coutach à Liouc et propose ensuite que le budget soit voté par chapitre.

Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Il détaille alors les montants des dépenses et recettes pour chaque section.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant le résultat d'exécution du budget de la ZA du Coutach à Liouc 2019 et l'affectation des résultats du Budget de la ZA du Coutach à Liouc 2020 en date du 4 mars 2020,

Considérant Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Considérant que les budgets 2020 doivent être votés avant le 31 juillet 2020.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
65	Autres charges de gestion courante	244 281.63	Unanimité



<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>244 281.63</b>	
<b>RECETTES</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	244 281.63	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>244 281.63</b>	

## ADOPTÉ à l'unanimité le budget 2020 de la ZA du COUTACH à Liouc

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZA du Coutach à Liouc par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	244 281.63	244 281.63
INVESTISSEMENT		
<b>TOTAL</b>	<b>244 281.63</b>	<b>244 281.63</b>

### Délibération n°056/2020 : Vote du budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve exercice 2020

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget primitif 2020 de la ZAM Combe Martèle à Sauve, et propose ensuite que le budget soit voté par chapitre.

Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Il détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 juin 2020 à 18h00,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2019 de la ZAM Combe Martèle à Sauve et l'affectation des résultats du Budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve 2020 en date du 4 mars 2020,

Considérant Ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Considérant que les budgets 2020 doivent être votés avant le 31 juillet 2020.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	308 552.32	Unanimité
011	Charges à caractère général	22 116.16	Unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2020

Application agréée E-legalite.cerh

99\_RU-030-200034411-20200624-CCPC\_PV\_240



042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 064.26	Unanimité
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	43 646.78	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	107 240.99	Unanimité
66	Charges financières	41 446.78	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>973 067.29</b>	
<b>RECETTES</b>			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 237.01	Unanimité
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	43 646.78	Unanimité
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	229 183.50	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>973 067.29</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
<b>DEPENSES</b>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 237.01	Unanimité
16	Emprunts et dette assimilées	26 414.55	Unanimité
27	Autres immobilisations financières	81 477.67	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>808 129.23</b>	
<b>RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	358 064.97	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 064.26	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>808 129.23</b>	

### **ADOPTE à l'unanimité le budget 2020 de la ZAM COMBE MARTELE**

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZAM Combe Martèle par section adopté :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	973 067.29	973 067.29
<b>INVESTISSEMENT</b>	808 129.23	808 129.23
<b>TOTAL</b>	<b>1 781 196.52</b>	<b>1 781 196.52</b>

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.



Le Président,  
Fabien CRUVEILLER

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 01/07/2020  
Application agréée E-legalite.cbm